

La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique

Comparaison des facteurs de risque dans les trois Régions et les pays voisins

De trop nombreux enfants vivent dans la pauvreté. Améliorer les conditions de vie de ces enfants et investir dans des mesures qui favorisent leur développement dès leur plus jeune âge, c'est rompre avec le fatalisme de la prédiction statistique selon laquelle un enfant pauvre a toutes les chances de devenir un adulte pauvre. C'est la raison pour laquelle la Fondation Roi Baudouin insiste sur la nécessité d'une politique ambitieuse en faveur des enfants en situation de pauvreté et de leurs familles. C'est aussi la raison pour laquelle elle a publié l'étude présentée ci-après, avec le soutien de la Loterie nationale.

La déprivation des enfants est un indicateur qui mesure les difficultés quotidiennes des enfants, en se basant non pas sur un concept monétaire mais sur l'accès à un même ensemble de dix-sept items considérés comme nécessaires pour tout enfant vivant en Europe: l'enfant mange-t-il des fruits et légumes chaque jour? Invite-t-il parfois des amis à la maison? Peut-il participer à des excursions et fêtes scolaires? Vit-il dans un logement correctement chauffé? Part-il au moins une semaine par an en vacances?... On considère qu'un enfant est en situation de déprivation lorsqu'il est privé d'au moins trois de ces dix-sept items. Plus le nombre d'items manquants est élevé, plus la déprivation est sévère.

L'étude de la FRB, menée par Anne-Catherine Guio (LISER - Luxembourg Institute of Socio-Economic Research) et Frank Vandenbroucke (Université d'Amsterdam), utilise ce nouvel indicateur, agréé au niveau européen en mars 2018 pour comparer la situation des enfants en Belgique (globalement et dans chaque Région) et dans d'autres pays européens.

Elle révèle que le taux de déprivation des enfants est d'environ 15% en Belgique, soit un niveau similaire à la France mais supérieur à celui des autres pays voi-

sins. Mais quand on prend un seuil plus élevé, on observe que l'écart se creuse avec les pays les plus proches. Ainsi, 12% des enfants sont privés d'au moins quatre items en Belgique, alors que cette proportion se situe entre 7 et 9% aux Pays-Bas, en Allemagne et en France.

Cette moyenne belge recouvre par ailleurs de fortes disparités entre les régions: le taux d'enfants privés d'au moins trois items est de 29% à Bruxelles, 22% en Wallonie et 8% en Flandre.

L'étude analyse les facteurs de risque de déprivation des enfants. Ils sont principalement liés aux ressources du ménage (le revenu disponible, mais aussi l'emploi, la formation, l'endettement, etc.), à ses besoins (les coûts du logement, de la santé, etc.) et à la composition démographique (le fait de vivre en famille monoparentale, par exemple, agit tant sur les ressources que sur les coûts).

L'impact de ces différentes variables diffère fortement d'un pays à l'autre. C'est dans les pays les plus riches que l'impact relatif des variables liées aux besoins/coûts du ménage est le plus fort alors que l'impact des ressources du ménage est généralement plus grand dans les pays les plus défavorisés. Il n'y a donc pas seulement des différences de composition socioéconomique dans la population des pays européens, comme un pourcentage différent de ménages sans emploi: chaque variable, par exemple l'absence d'emploi, exerce aussi un impact différent sur le risque de déprivation.

Les résultats illustrent aussi qu'une fois que l'on tient compte des différences individuelles (p. ex. le revenu du ménage), le niveau de richesse du pays continue à avoir un impact. Cela signifie que des groupes vulnérables présentant des caractéristiques similaires sont mieux protégés dans les pays les plus riches que dans les pays les plus pauvres. La richesse nationale peut être interprétée comme une approximation de cer-



taines variables qui ne sont pas mesurées dans le modèle, comme la richesse et le patrimoine des ménages, l'aide en nature entre ménages, la qualité et l'accessibilité financière des systèmes d'éducation, de garde d'enfants, de santé et de transport public, etc. qui ont tous un impact soit sur les ressources réelles des ménages, soit sur les coûts auxquels ils font face.

L'analyse pour la Belgique permet de distinguer des similitudes et des disparités entre les Régions. Le revenu du ménage est le principal déterminant de la déprivation des enfants dans toutes les régions, mais exerce un impact significativement plus fort en Flandre: tout euro supplémentaire protège donc mieux de la déprivation en Flandre.

Le fait de vivre dans un ménage (quasi) sans emploi, dans une famille monoparentale, dans un ménage qui est locataire de son logement, qui est confronté à un lourd endettement ou dont certains membres souffrent de problèmes de santé chroniques sont aussi des facteurs qui augmentent le risque de déprivation des enfants. Celle-ci est également influencée par le niveau de formation des parents, en particulier en Wallonie et à Bruxelles, sans doute parce que le taux de chômage y est plus élevé et que les personnes peu qualifiées risquent davantage de souffrir de périodes de chômage plus fréquentes dans ces deux Régions.

Dans cette comparaison européenne, la Belgique se caractérise par une proportion élevée d'enfants déprivés vivant dans un ménage sans emploi. Ce constat résulte de deux facteurs: d'une part, une proportion importante d'enfants vivant dans des ménages sans emploi, particulièrement en Wallonie et à Bruxelles; d'autre part, un risque élevé de déprivation pour ces enfants dans toutes les Régions belges. Les auteurs attribuent cela au fait que la plupart des transferts sociaux minimums (comme les allocations de chômage minimum ou le revenu d'intégration sociale, par exemple) ne permettent pas aux bénéficiaires de s'élever au-dessus du seuil de pauvreté en Belgique. C'est aussi le cas en Flandre, où la proportion d'enfants déprivés vivant dans des ménages sans emploi n'est pas négligeable (41%), malgré un taux de non-emploi des ménages nettement plus faible.

Dans leurs conclusions et leurs recommandations politiques, les auteurs soulignent qu'il est possible d'avoir une moins grande proportion de ménages sans emploi et d'assurer à ces ménages une meilleure protection de leurs revenus, ce qui permettrait de diminuer le nombre d'enfants déprivés, comme le prouvent les exemples d'autres pays. Ils rappellent aussi que la Belgique a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant: cette Convention implique

une responsabilité publique claire concernant la protection des droits des enfants. Elle devrait motiver, dès le début de la prochaine législature, la mise en place, par le Gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements régionaux et communautaires, d'ambitieux 'master plans' relatifs à la déprivation des enfants, avec un rôle important pour les pouvoirs locaux. Ces plans devraient couvrir un large éventail de domaines:

- l'emploi: par des mesures fiscales et sociales qui réduisent les coûts salariaux pour les travailleurs peu qualifiés et augmentent leurs revenus nets et par des investissements dans l'économie sociale;
- le niveau de vie: par une revalorisation des revenus de remplacement et des allocations sociales afin qu'ils constituent une protection adéquate contre la pauvreté et par des mesures davantage ciblées en faveur des familles précarisées dans le cadre de la réforme des allocations familiales et du transfert de cette compétence aux Régions;
- le logement: par une extension de l'offre de logements sociaux, un soutien accru aux agences immobilières sociales et un renforcement des primes à la location;
- la petite enfance: par des investissements dans des services d'accueil de la petite enfance abordables et de qualité, avec des règles d'accès prioritaire pour les publics défavorisés;
- les services publics et sociaux: par le développement de services (santé, culture, sports...) accessibles à tous
- l'enseignement : par la création d'écoles dites 'larges', ouvertes sur leur communauté locale et capables de s'attaquer, en collaboration avec des partenaires locaux, à différentes formes de déprivation: en matière alimentaire (en fournissant des repas sains et complets chaque jour), de soutien scolaire (en organisant elles-mêmes un soutien accessible à tous les élèves), de frais scolaires (en limitant le coût du matériel et des activités pédagogiques pour les familles), d'activités extrascolaires...

Tout cela doit s'accompagner d'un travail de proximité et d'une démarche proactive et en réseau. Les pouvoirs locaux y jouent un rôle crucial, qui mérite d'être soutenu. En s'investissant dans un travail de proximité ils peuvent toucher les familles les plus pauvres et ainsi augmenter de façon considérable l'efficacité des services disponibles.

C.L.

Vous pouvez télécharger la version intégrale de cette étude sur le site de la Fondation Roi Baudouin, avec le lien: [PUB_3617_DeprivationMaterielleEnfants_2018.pdf](#).